

Flétan atlantique du golfe du Saint-Laurent (4RST) – Mise à jour 2003

Renseignements de base

Le flétan atlantique des divisions 4RST est présent dans l'ensemble de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent. Dans la partie nord du Golfe, il est plus abondant dans les chenaux Esquiman, Laurentien et Anticosti, à des profondeurs de 200 m et plus. Dans la partie sud du Golfe, les concentrations les plus importantes sont observées dans des eaux moins profondes (moins de 100 m), à proximité du banc de Miscou, au nord de l'Île-du-Prince-Édouard, au nord-ouest du Cap-Breton, et au pourtour des Îles-de-la-Madeleine.

Le flétan atlantique est un poisson à croissance rapide et continue. Le taux de croissance annuel moyen pour le Golfe a été évalué à 7.5-8.5 cm par an. Ce taux de croissance est comparable chez les mâles et les femelles. Toutefois, on observe que ces dernières atteignent une taille maximale plus grande que les mâles. Ceci pourrait s'expliquer par l'atteinte de la maturité sexuelle à une taille plus élevée chez les femelles que chez les mâles, telle qu'observée pour le flétan atlantique des eaux atlantiques canadiennes. Des observations recueillies lors de relevés de chalutage scientifiques effectués en janvier et en mai indiquent que le flétan du Golfe est en mesure de frayer durant ces périodes.

L'unité actuelle de gestion du flétan atlantique du Golfe, correspondant aux divisions 4RST, a été définie en 1987 d'après les résultats d'études de marquage-recapture et en prenant en considération des informations biologiques additionnelles, telles que la taille et le taux de croissance.

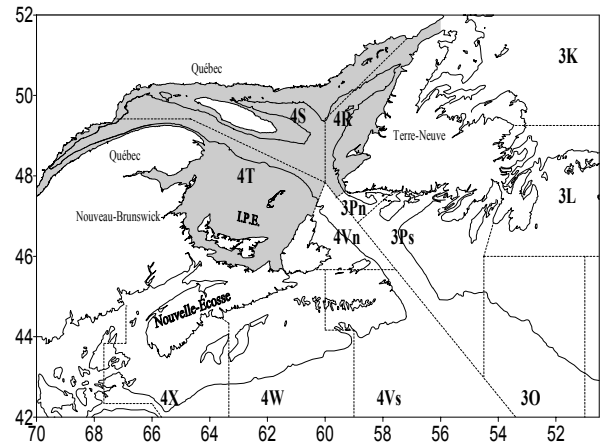


Figure 1. Carte du golfe du Saint-Laurent et des régions avoisinantes illustrant les divisions 4RST de l'OPANO.

Sommaire

- Au 31 décembre 2003, les débarquements préliminaires totalisaient 334 t, soit une augmentation de 18% par rapport aux débarquements cumulés pour la saison de pêche 2002-2003. Ces débarquements représentent plus de 95% du TAC de 350 t et s'avèrent la seconde valeur la plus élevée des cinq dernières années.
- Comme pour les années antérieures, la structure de tailles des flétans capturés par les engins fixes en 2003 est très étendue (35-250 cm). Les échantillons prélevés à partir des débarquements au cours des cinq dernières années sont toutefois majoritairement composés d'individus mesurant entre 81 cm (taille minimale légale de capture) et 110 cm. Les échantillons mesurés en mer indiquent que les pré-recrues sont toujours aussi présentes dans les captures en 2003.
- L'abondance des flétans capturés lors des quatre relevés scientifiques tend à augmenter depuis 1999. On observe également une augmentation, quoique moins généralisée, du poids moyen de

la capture de flétan par trait. Les captures sont majoritairement composées de flétans de petites tailles.

- Le programme de marquage du flétan atlantique du Golfe indique que les individus étiquetés sont majoritairement recapturés dans la division de pêche où a eu lieu le marquage.
- La collecte d'informations afin de déterminer la maturité sexuelle du flétan atlantique du Golfe se poursuit toujours. Cette étude vise principalement à confirmer si la taille minimale réglementaire actuelle de 81 cm est adéquate pour protéger le stock reproducteur du Golfe.
- Bien que l'abondance du stock soit inconnue, une comparaison des récents débarquements (de l'ordre de 300 t) avec ceux observés avant les années 1970 (plus de 500 t) indique que la fraction exploitable du stock se maintient toujours à un faible niveau. On observe cependant une tendance à la hausse de l'abondance des individus de petites tailles dans les relevés scientifiques, ainsi que dans les captures commerciales échantillonnées en mer. Ceci pourrait indiquer que le recrutement a augmenté au cours des années 1990.

La dernière évaluation de ce stock a été effectuée en 2000 (MPO, 2000). On présente ici une mise à jour basée sur les renseignements récents provenant des relevés scientifiques, de la pêche commerciale et du programme de marquage.

Description de la pêche

Les importants débarquements de flétan atlantique du Golfe de la première moitié du 20^e siècle (moyenne de 1500 t) indiquent que le stock a déjà été très abondant et qu'il a été soumis à une très forte pression de pêche (Figure 2). De l'ordre de 650 t au début des années 1960, les prises de flétan ont atteint leur plus bas niveau historique, soit 91 t, en 1982. Depuis, elles ont rarement dépassé le seuil de 300 t, équivalant au TAC préventif instauré en 1988. Depuis 1995, les débarquements de flétan atlantique ont enregistré une importante augmentation, laquelle serait principalement attribuable à un effort de pêche accru de la flotte des engins fixes, notamment les palangriers.

Suite à une recommandation du Conseil pour la Conservation des Ressources Halieutiques (CCRH, 1999), le TAC accordé pour la saison de pêche 1999 (1^{er} janvier au

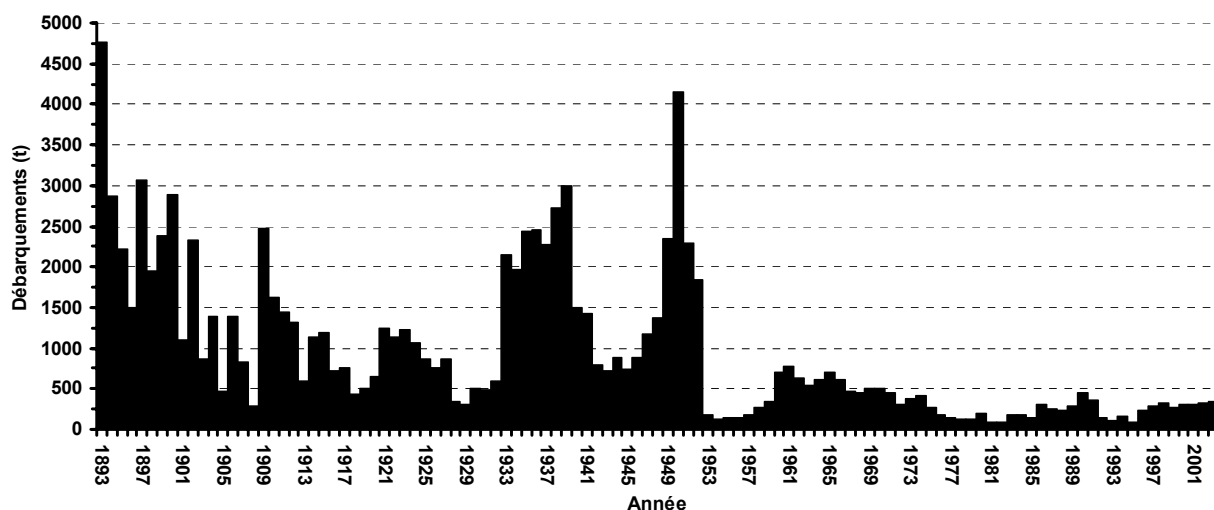


Figure 2. Série historique des débarquements annuels de la pêche commerciale du flétan atlantique du Golfe, entre 1893 et 2003.

31 décembre) a été augmenté à 350 t. En raison de l'application de la nouvelle période de gestion pour le poisson de fond qui prolongeait l'année de pêche de 1999 jusqu'au 14 mai 2000, un TAC additionnel de 100 t fut accordé par la gestion pour couvrir cette période. Depuis 2000, la saison de pêche et le TAC autorisé se rapportent à la période allant du 15 mai de l'année courante au 14 mai de l'année suivante.

Au 31 décembre 2003, les débarquements de l'année de pêche 2003 totalisaient 334 t, soit 95% du TAC alloué de 350 t (Tableau 1). Comme par les années précédentes, les captures ont presque exclusivement été effectuées à l'aide d'engins fixes, notamment la palangre. La plupart des activités de pêche de 2003 se sont déroulées entre juin et septembre. Les débarquements totaux de la saison de 2002 ont atteint 282 t, soit 81% du TAC alloué de 350 t. Le TAC n'a pas été atteint entre 1999 et 2002 parce que les flottilles d'engins mobiles et celles d'engins fixes de plus de 65 pieds n'ont pas capturé entièrement leur allocation. Bien que la moyenne des débarquements des cinq dernières années dépasse 300 t, elle est

inférieure aux valeurs de 500 t et plus fréquemment enregistrées au cours des années 1960 (Figure 2). Elle paraît encore plus dérisoire comparativement aux milliers de tonnes couramment débarqués dans la première moitié du 20^e siècle.

État de la ressource

Les données disponibles sur l'abondance du flétan atlantique du Golfe proviennent de quatre relevés scientifiques de chalutage. Cependant, la faible vulnérabilité des flétans à l'égard des chaluts de fond induit une grande variabilité dans les estimations d'abondance.

Les captures de flétan sur les relevés sont réparties dans l'ensemble de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent. Dans la partie nord du Golfe, il abonde au niveau des chenaux Esquiman, Laurentien et Anticosti, à des profondeurs de 200 m et plus. Dans la partie sud du Golfe, les concentrations les plus importantes s'observent dans des eaux moins profondes (moins de 100 m), à proximité du banc de Miscou, au nord de l'Île-du-Prince-Édouard, au nord-ouest du Cap-Breton, au pourtour des Îles-de-la-Madeleine, et le long de la bordure méridionale du chenal Laurentien.

L'abondance des flétans dans les différents relevés est en général faible (moins de 0,5 individu par trait). On observe cependant une tendance à la hausse depuis la fin des années 1990 (Figure 3). Cet accroissement de l'abondance est également accompagné par une augmentation, quoique moins généralisée, du poids moyen de la capture de flétan par trait.

Les données des relevés et de la pêche commerciale fournissent également des informations sur la taille des flétans et la présence de pré-recrues (flétans plus petits que 81 cm). La taille moyenne des flétans mesurés lors des relevés a rarement été supérieure à 75 cm. Or depuis 2000, une tendance soutenue à la baisse de la taille moyenne est observée de sorte, qu'en 2003, elle avoisinait les 50 cm. En 2003, la

Tableau 1. Débarquements (tonnes) de flétan atlantique pour le golfe du Saint-Laurent.

Division	Année					
	1988-1998 ¹	1999 ²	2000 ³	2001	2002	2003 ⁴
TAC	300	450	350	350	350	350
4R	85	105	58	93	82	146
4S	73	115	156	110	104	77
4T	91	120	72	99	95	111
Total	249	340	285	301	282	334

s.o. Sans objet

¹ Moyenne

² L'année de pêche, les débarquements et le TAC se rapportent à la période allant du 1^{er} janvier 1999 au 14 mai 2000

³ À partir de 2000, la saison de pêche, les débarquements et le TAC se rapportent à la période allant du 15 mai de l'année courante au 14 mai de l'année suivante

⁴ Données préliminaires au 31 décembre 2003

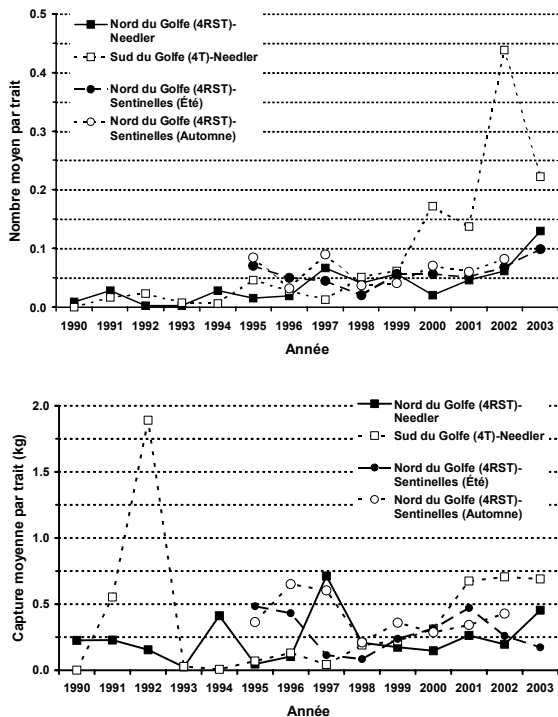


Figure 3. Indices d'abondance de flétan atlantique capturé lors des relevés scientifiques d'évaluation des stocks de poissons de fond, entre 1990 et 2003.

taille moyenne des flétan débarqués par les engins fixes était semblable à celle observée en 2002, de l'ordre de 85 cm, soit un peu plus de la taille minimale de capture de 81 cm (Figure 4). Les captures commerciales échantillonnées à quai entre 2001 et 2003 étaient composées majoritairement d'individus mesurant entre 81 (taille minimale légale de capture) et 110 cm. Les échantillons mesurés en mer par les observateurs, soit avant que les individus de moins de 81 cm soient remis à l'eau, indiquent quant à eux la constante présence de pré-recrues dans les captures au cours de ces mêmes années. La structure de taille des flétans capturés par les engins fixes demeure très étendue (minimale : 34 cm; maximale : 248 cm). De nouveau en 2003, le commentaire des pêcheurs le plus fréquemment entendu concernait la présence dans leurs captures

d'un grand nombre de flétans de moins de 81 cm.

Programme de marquage

Le programme de marquage du flétan atlantique du Golfe a pour but d'étudier les déplacements du flétan dans le Golfe et d'examiner le lien potentiel entre le flétan de 3Pn et les stocks adjacents de 4RST et de 4VWX3NOPs. Le programme de marquage consiste à étiqueter les individus de moins de 81 cm qui doivent obligatoirement être remis à l'eau lors des activités de pêche commerciale.

En 2003, ce programme en était à sa sixième année de mise en application. Jusqu'à ce jour, un total de 2 057 étiquettes ont été apposées dans trois secteurs traditionnels de pêche du Golfe et de la sous-division 3Pn, par des pêcheurs commerciaux volontaires et des pêcheurs du programme des Pêches Sentinelles. Le détail des activités de marquage réalisées dans chacune de ces régions est présenté au tableau 2. La taille des individus étiquetés au cours de ces six années a varié entre 35 et 81 cm.

Tableau 2. Synopsis des activités de marquage réalisées de 1998 à 2003.

Année	Secteur				
	Côte ouest Terre-Neuve	3Pn	Île Anticosti	Sud-ouest du Golfe	3Pn, 4RST
1998	89	-	-	-	89
1999	200	-	56	50	306
2000	206	-	45	59	310
2001	359	2	-	91	452
2002	279	43	-	115	437
2003	371	2	-	90	463
1998-2003	1504	47	101	405	2057

À la fin de l'année 2003, 4 flétans avaient été recapturés dans 3Pn et 109 individus dans les secteurs de pêche traditionnels, soit : 25 dans le sud-ouest du Golfe, 8 au sud de l'île Anticosti et 76 sur la côte ouest de Terre-Neuve. Les périodes s'écoulant entre les dates du marquage et de la recapture d'un flétan varient de moins d'un mois à près de cinq années. Même si la distance maximale calculée entre les lieux

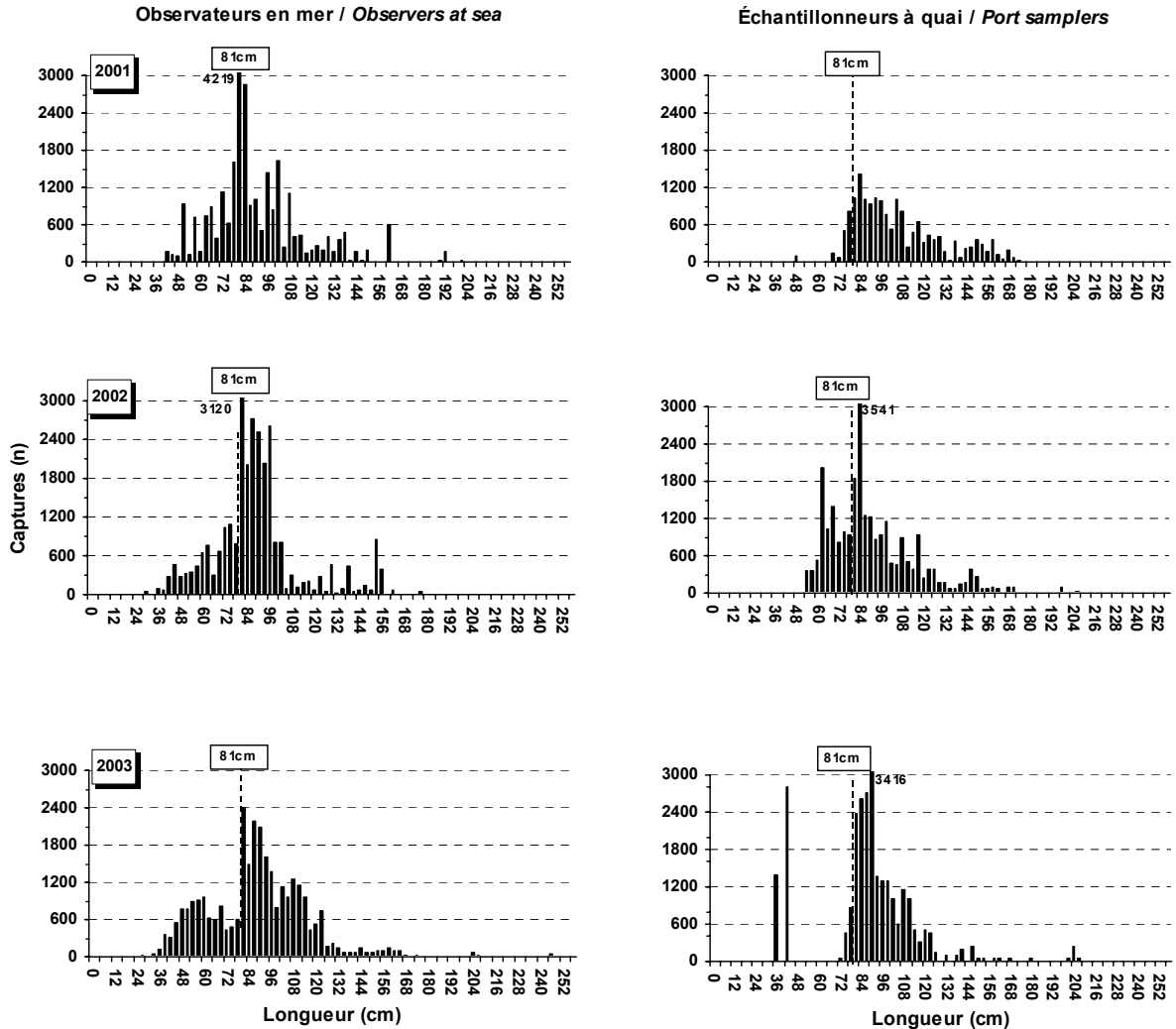


Figure 4. Distribution des fréquences de taille des flétans atlantiques dans les captures commerciales réalisées à l'aide d'engins fixes (La taille réglementaire de 81 cm est indiquée).

de marquage et de recapture d'un individu atteint 350 km, les distances majoritairement enregistrées ne dépassent pas 200 km (Figure 5). Tous les flétans atlantiques recapturés sur la côte ouest de Terre-Neuve (division 4R) et dans la sous-division 3Pn durant la saison de pêche avaient été étiquetés dans ces mêmes zones respectives. De la même manière, tous les individus recapturés dans les eaux environnantes de l'île Anticosti avaient été marqués dans ce secteur, sauf pour un individu qui avait été étiqueté en bordure sud du chenal Laurentien. Ce dernier a été recapturé deux ans plus tard sur la bordure nord du Chenal, au sud-est de l'île Anticosti.

Les distances les plus éloignées (plus de 200 km) entre les sites de marquage et de recapture ont été observées pour trois flétans étiquetés dans le sud-ouest du Golfe. Ainsi, deux flétans étiquetés au sud des Îles-de-la-Madeleine, ont été recapturés : 1) un individu, deux ans plus tard, en bordure du chenal Laurentien à la pointe est de la Gaspésie; 2) le second, l'année suivant le marquage, dans la sous-division 3Pn. Un troisième flétan, étiqueté sur le banc Miscou, a été recapturé l'année suivante au sud-ouest du banc Beaugé. L'analyse statistique des données n'a révélé aucune relation significative entre le temps écoulé entre les activités de marquage et de

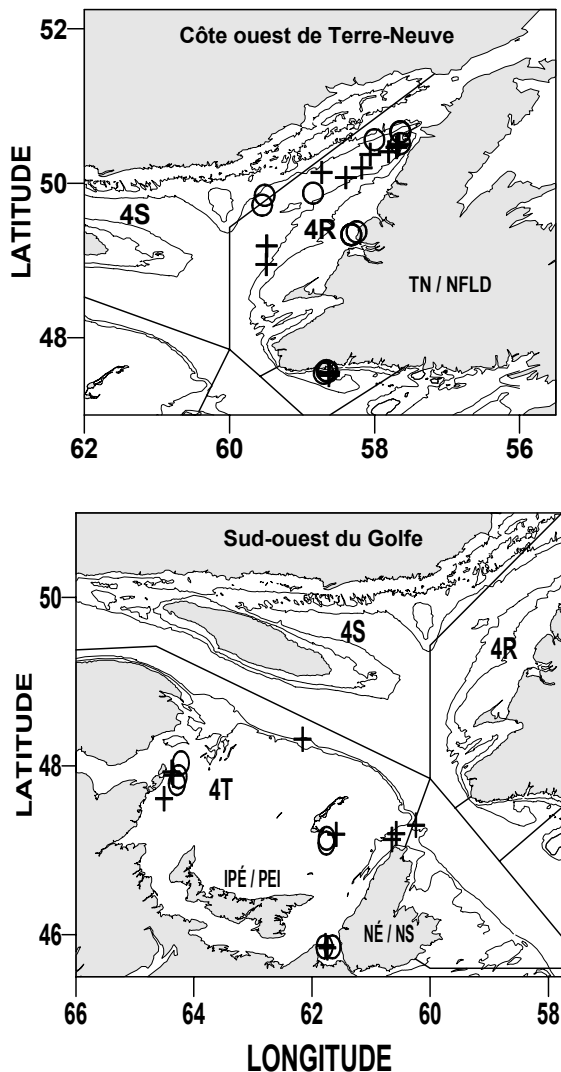


Figure 5. Localisation des recaptures de flétan atlantique effectuées en 2003 suite aux activités de marquage réalisées entre 1998 et 2003 (cercle : site de marquage; croix : site de recapture).

recapture, et la distance entre les sites de marquage et de recapture, de même qu'aucune relation significative entre la taille du poisson au marquage et la distance séparant les sites de marquage et de recapture.

Perspectives

Dans l'ensemble, les conclusions qu'on peut formuler à l'égard de l'état du stock en

2003 diffèrent peu de celles émises l'an dernier. Le stock se maintient toujours à un très bas niveau. Bien que les débarquements totaux de 2003 figurent comme la seconde valeur la plus élevée des cinq dernières années, la moyenne (308 t) n'en demeure pas moins en deçà du TAC alloué de 350 t.

Depuis les cinq dernières années, la gamme des tailles observées à partir des prises commerciales effectuées par les engins fixes maintient toujours sa vaste étendue. Toutefois, la pêche commerciale se concentre sur les individus mesurant entre 81 et 110 cm, soit tout juste au-dessus de la taille minimale légale de 81 cm. Les causes possibles de cet état de fait pourraient être une augmentation du nombre de flétans recrutés juste au-delà de la taille minimale légale de 81 cm, une pêche dirigée sur des flétans de plus petites tailles pour lesquels sont offerts de meilleurs prix sur le marché ou encore, une diminution significative de l'abondance des flétans de grande taille.

Il semble que l'abondance des flétans de petite taille aurait augmenté. L'augmentation de l'abondance de petits flétans dans les relevés scientifiques au cours des dernières années, corroborées par l'échantillonnage en mer de la pêche commerciale et par les commentaires des pêcheurs, serait attribuable à l'arrêt quasi complet des activités de chalutage découlant des moratoires sur la morue et le sébaste, et à l'utilisation de la grille Nordmore par les crevettiers. À ce jour, les flétans atlantiques nés après ces mesures commenceraient à recruter à la pêche.

Incertitudes

La détermination de la taille à maturité sexuelle chez le flétan atlantique du Golfe demeure toujours une question préoccupante. De fait, si l'on considère les informations disponibles pour le stock de flétan atlantique des eaux atlantiques canadiennes (divisions 4VWX3NOPs), 50%

des individus atteignent la maturité sexuelle à une taille de 115 cm pour les femelles et à 75 cm pour les mâles. Donc, si la maturité sexuelle est identique pour le flétan du Golfe, la taille minimale de capture de 81 cm n'est pas adéquate pour protéger les femelles reproductrices, d'autant plus que la majorité des captures commerciales porte sur des tailles intermédiaires (81 à 110 cm). Il devient donc impératif de poursuivre et de terminer les relevés d'échantillonnage de gonades de flétan initiés en 2003 avec la collaboration de l'industrie de la pêche.

La pêche au flétan atlantique dans la sous-division 3Pn n'est soumise à aucun TAC, cette sous-division n'étant pas incluse dans les deux unités de gestion définies en 1987 pour les deux stocks de flétan atlantique des eaux canadiennes. Toutefois, en 2002, le CCRH recommandait comme mesure provisoire de fixer la limite des prises dans 3Pn à 40 t, jusqu'à ce que la structure des stocks soit mieux définie (CCRH, 2002). Cette recommandation est d'autant plus justifiée du fait que l'absence de restrictions sur les captures de flétan dans cette sous-division pourrait mettre en péril la conservation du stock de flétan du Golfe, si les poissons de 3Pn appartiennent à la même population biologique que celle du golfe du Saint-Laurent. La moyenne des débarquements déclarés des cinq dernières années pour 3Pn se chiffre à 33,8 t.

Références :

- Archambault, Diane et François Grégoire, 1996. Revue des données historiques de pêche au flétan atlantique du golfe du Saint-Laurent (Divisions de l'OPANO 4RST) (1893-1995). Doc. Rech. MPO Pêches de l'Atlantique 96/56.
- CCRH, 1999. 1999 - Impératifs de conservation des stocks de poisson de fond du golfe du Saint-Laurent et des stocks de morue en divisions 2GH et 3Ps et Lettre adressée au Ministre au sujet des priorités de recherche et d'évaluation (avril/99).
- CCRH, 2002. 2002/2003 Impératifs de conservation pour les stocks de poisson de fond du Golfe du Saint-Laurent. Rapport au Ministre des Pêches et des Océans. CCRH.2002.R2 (Avril 2002).
- CCRH, 2003. 2003/2004 Impératifs de conservation pour les stocks de poisson de fond du Golfe du Saint-Laurent. Rapport au Ministre des Pêches et des Océans. CCRH.2003.R3 (Avril 2003).
- MPO, 2000. Le flétan atlantique du golfe du Saint-Laurent (divisions 4RST). MPO – Sciences, Rapport sur l'état des stocks A4-02 (2000).
- MPO, 2002. Flétan de l'Atlantique du plateau néo-écossais et du sud des Grands bancs (Div. 4VWX3NOPs). MPO – Sciences, Rapport sur l'état des stocks A3-23 (2001).

Pour obtenir de plus amples renseignements

Contactez : Diane Archambault
Institut Maurice-Lamontagne
850, route de la Mer
C.P. 1000
Mont-Joli, Québec
G5H 3Z4

Tél. : (418) 775-0705
Télécopieur : (418) 775-0679
Courriel : Archambaultd@dfo-mpo.gc.ca

Ce rapport est disponible auprès du :

Bureau régional des avis scientifiques
Région du Québec
Pêches et Océans Canada
Institut Maurice-Lamontagne
C.P. 1000, Mont-Joli
Québec, Canada
G5H 3Z4

Téléphone : 418-775-0766
Télécopieur : 418-775-0542
Courriel : Bras@dfo-mpo.gc.ca
Adresse Internet : www.dfo-mpo.gc.ca/csas

ISSN 1480-4921 (imprimé)
© Sa majesté la Reine, Chef du Canada, 2004

*An English version is available upon request
at the above address.*



La présente publication doit être citée comme suit

MPO, 2004. Flétan atlantique du golfe du Saint-Laurent (4RST) – Mise à jour 2003. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Rapp. sur l'état des stocks 2004/013.